

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY - JUIN 2026

N° DES-BTSPHOTO-2026-06-041

Fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur
Spécialité Photographie
Session 2026

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de sa directrice ;

Vu les articles D. 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2010 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Photographie ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Photographie :

Président : Monsieur Christophe ALBIER, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional ;

Enseignant-chercheur : Monsieur Dylan MARINHO ;

Enseignants : Mesdames Sophie BOUGER, Hélène DE BILBAO, Laurie DUBOURDIEU et Messieurs Olivier ADAM, Stéphane DOULE, Etienne PARMENTIER.

Professionnels : Mesdames Marylène RANNOU, Muriel THIBAUT-DELMAS et Messieurs Pierre THEPENIER, Rémy PEQUIGNOT, Benjamin SOLIGNY, Hugo DELCOURT.

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 18 juin 2026



Aurora COLLET